

Betting

www.commune-betting.fr



Bulletin municipal n°63 - Année 2020

 Éditorial	p.3
 Echos du conseil municipal	p.4
 Travaux de requalification rue Principale	p.21
 Remontée de la nappe phréatique	p. 28
 État civil	p.32
 Betting au jour le jour	p.33
 Associations	
 Raquette Club	p.36
 Gymnastes	p.37
 Société des Ouvriers et Mineurs	p.38
 Groupe Vocal	p.41
 Association Sportive de Betting	p.42
 Application PanneauPocket	p.43
 Quizz	p.46

Directeur de Publication : Roland RAUSCH

Conception et réalisation :
Arobase Design - Seingbouse

 www.arobase-design.fr - 03 87 93 24 37

Rédaction : Mairie de Betting

*La Municipalité de Betting tient à remercier tous les annonceurs,
rédacteurs et bénévoles qui ont participé à la réalisation de ce bulletin.*

Chères Bettingeuses, chers Bettingeois,

L'élection de mars 2020 semble déjà loin et pourtant ce scrutin a été très particulier par sa tenue. Toujours est-il que vous avez répondu présent et prouvé votre attachement à notre commune avec un taux de participation de 65,27 %. Une fois encore la période électorale s'est déroulée un peu plus intense, certes, mais toujours dans le calme et le respect de chacun.

Cet épisode de notre vie communale a été bousculé par un évènement inattendu, voire presque apocalyptique. Le Président de la République annonçant au pays que nous sommes en guerre ! Pourtant l'Europe nous protège, la dissuasion nucléaire nous protège et aucun pays n'a prononcé contre la France des mots de guerre. Certains ont souri, d'autres ont été secoués par cette annonce intemporelle.

Aujourd'hui nous ne pouvons que constater qu'effectivement nous menons une guerre, non comme nous aurions pu l'imaginer à coups de canon, de missiles, mais contre un fléau invisible de la taille d'un microbe, mais ô combien sournois et destructeur.

C'est aussi une période faste aux "moi je sais, y a qu'à, faut qu'on". Les plateaux télé regorgent de savants qui se découvrent. Soyons humbles, à ce jour, même Nostradamus n'avait pas prévu ce qui nous arrive ? Alors laissons nos gouvernants travailler du mieux possible, gérer cette pandémie, apprendre de ce virus et l'éradiquer sans rajouter d'élucubrations inutiles. C'est unis et solidaires que nous devons agir pour vaincre cet ennemi invisible.



Après le premier confinement, nos entreprises attachées aux travaux de voiries de la rue Principale et de la rue des Fours à Chaux, ont repris le chantier. Cela avance bien, comme vous pouvez le constater. C'est un chantier très difficile avec beaucoup d'inconvénients pour les riverains que je tiens à remercier pour leur patience, leurs conseils parfois, mais aussi dans l'implication de ce projet par des aménagements propres.

Cette année, qui restera marquée dans les livres d'histoire, se termine.

Au nom du Conseil Municipal et de l'ensemble de notre personnel, je vous souhaite de terminer cette année avec sérénité et espoir, en se disant "ça ira mieux demain".

Le Maire, Roland RAUSCH.



Compte-rendu de la réunion du 28 février 2020

Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget principal - Exercice 2019

Compte de gestion

Les résultats du compte de gestion établi par le comptable de la commune, concordent avec ceux du compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2019.

Compte administratif

Après avoir donné lecture des résultats du compte administratif 2019, le Maire s'est retiré conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal sous la présidence de SCHOULLER Dominique, 1^{er} adjoint, a procédé au vote. Après en avoir délibéré, il a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire.

Les résultats budgétaires de l'exercice s'établissent comme suit :

- **Section de fonctionnement** > excédent de 126 328,60 €.
- **Section d'investissement** > excédent de 25 580,51 €.
- **Excédent de l'exercice** > 151 909,11 €.

Affectation des résultats d'exécution du budget principal - Exercice 2019

Le compte administratif de l'exercice 2019 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- **Section de fonctionnement** - excédent de clôture > 522 291,33 €.
- **Section d'investissement** - excédent de clôture > 527 242,65 €.

Compte tenu de l'excédent de la section d'investissement de 527 242,65 € et des restes à réaliser de 505 151,35 €, aucun besoin de financement complémentaire de la section d'investissement n'est à prévoir, les sommes sont maintenues respectivement comme suit :

- **522 291,33 €** en section de fonctionnement au compte R 002.
- **527 242,65 €** en section d'investissement au compte R 001.

Participation financière de la commune à l'aménagement du carrefour à feux sur la rue Principale - rue de la Croix/rue de la Libération

Le 26 avril 2019, la commune a signé une convention avec la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach (CCFM), relative à l'aménagement des cheminements cyclables suivants :

- Chemin rural, depuis Hombourg-Haut (rue des Champs)
- Rue de la Libération
- Aménagement du carrefour à feux sur la rue Principale RD 80
- Carrefour Riviera route Nationale RD 603

Les travaux entièrement financés par la CCFM sont à présent terminés. La convention prévoyait cependant une participation de 50 %, pour toute demande spécifique de la commune. Ainsi, l'amélioration technique du carrefour à feux a entraîné un surcoût de 18 723,70 €. Après déduction des subventions de 5 617,11 €, il reste un reliquat de 13 106,59 €, soit 6 553,29 € à régler par la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention d'équipement à la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach, d'un montant de 6 553,29 €. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2020.

Projet de construction d'un collectif et de 3 maisons au 57 rue Principale

Le 20 décembre 2019, Monsieur AMANTE Vito a déposé un permis de construire pour un collectif de 11 logements et de 3 maisons mitoyennes sur les parcelles 488 et 297 section 05 au 57 rue Principale.

Après étude du dossier par Enedis, il s'avère que ce projet nécessite une extension du réseau électrique. La longueur totale du raccordement à prévoir est de 250 mètres, en incluant les ouvrages de branchement jusqu'au terrain d'assiette de l'opération. Le chiffrage s'élève à 15 959,70 € HT - 19 151,64 € TTC et tient compte du fait qu'Enedis prend à sa charge 40 % du montant des travaux.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de prendre en charge l'extension du réseau électrique d'un montant estimatif de 19 151,64 € TTC.



Compte-rendu de la réunion du 27 mai 2020

Installation du conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles ci-après mentionnés.

Le 27 mai 2020 à 19 heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, en application des articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : BRUN Denis, FICK Monique, FLAUSS Léon, GUIDA Hugues, HAMAN Joseph, HELLERINGER KOPEC Marianne, ICIEK Viviane, JOCHUM Fabien, LEVICKI Roger, LINET Fabienne, OSTER Marc, PERIC Martine, RAUSCH Roland, SCHEIDT BITTMANN Déborah et SCHOULLER Dominique.

La séance a été ouverte sous la présidence de RAUSCH Roland, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal présents, cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Désignation d'un secrétaire de séance et deux assesseurs

Conformément à l'article L.2121-15, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner LINET Fabienne pour assurer les fonctions de secrétaire. Le conseil municipal a également désigné deux assesseurs : GUIDA Hugues et SCHEIDT BITTMANN Déborah.

Conformément à l'article L.2122-8, HAMAN Joseph, le plus âgé des membres présents du conseil municipal, a présidé la suite de cette séance.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 était remplie.



Élection du Maire

Le Président a rappelé que le Maire est élu parmi les membres du conseil municipal, au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative pour le troisième tour conformément aux articles L.2121-21, L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-1 et L.2122-10 et a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire.

- Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.
- Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé dans le réceptacle prévu à cet effet, son bulletin de vote.
- Après dépouillement, le résultat est le suivant :
- M. RAUSCH Roland ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été installé.

Détermination du nombre des adjoints

Le Maire a rappelé que la fixation du nombre des adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu des articles L.2122-1 et L.2122-2, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Le vote du nombre d'adjoints s'est déroulé au scrutin secret. Le résultat est le suivant : 15 voix pour 3 adjoints. Le nombre des adjoints est donc fixé à 3.

Élection des adjoints

Le Maire a rappelé que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du Maire et qu'ils prennent rang dans l'ordre de leur nomination.

■ Élection du 1^{er} adjoint

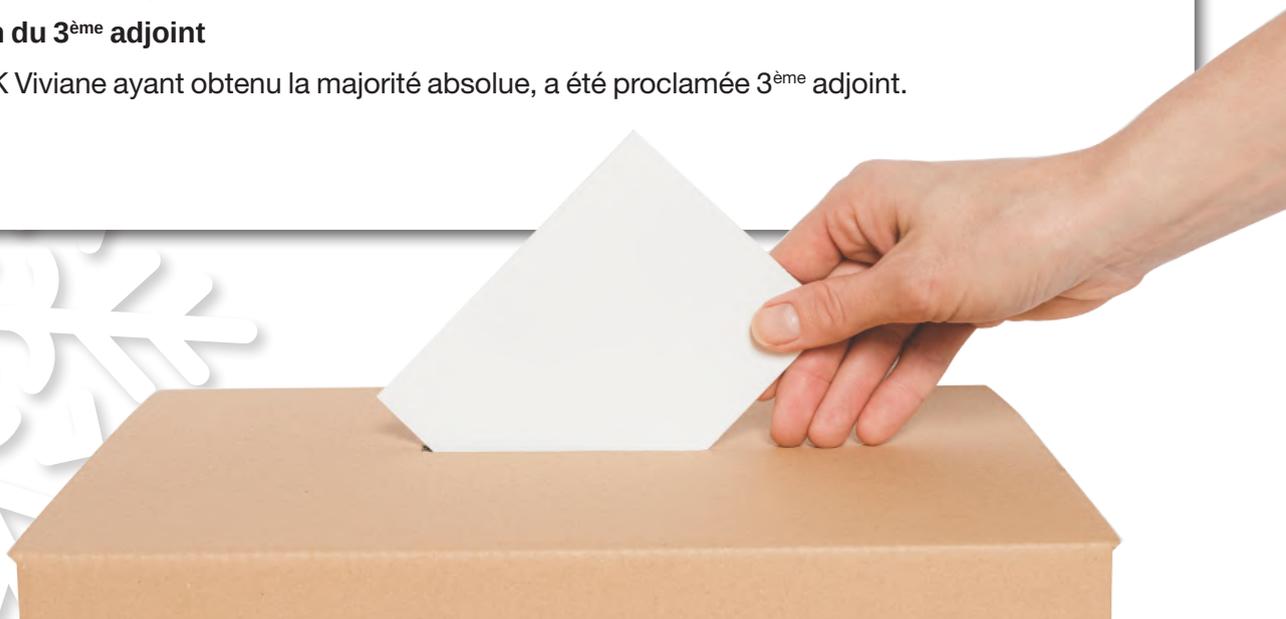
M. SCHOULLER Dominique ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} adjoint.

■ Élection du 2^{ème} adjoint

Mme PERIC Martine ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} adjoint.

■ Élection du 3^{ème} adjoint

Mme ICIEK Viviane ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3^{ème} adjoint.



Attributions et permanences des adjoints

■ **1^{er} adjoint**, SCHOULLER Dominique **Permanence : jeudi de 16h à 18h**

Attributions :

- > L'encadrement du personnel technique.
- > Le suivi des travaux et autres interventions réalisés par des intervenants extérieurs.
- > Le suivi des travaux et de l'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux, des infrastructures sportives, des véhicules et du matériel.
- > Le fleurissement de la commune.

■ **2^{ème} adjointe**, PERIC Martine **Permanence : lundi de 18h à 19h**

Attributions :

- > La gestion du centre socioculturel et notamment les locations de salles.
- > La gestion de la salle de sport.
- > La participation aux réunions de l'Office de Tourisme Communautaire.

■ **3^{ème} adjointe**, ICIEK Viviane **Permanence : vendredi de 16h à 18h**

Attributions :

- > Les affaires scolaires et périscolaires.
- > La gestion de la cantine scolaire.
- > L'organisation des fêtes communales.
- > La participation aux réunions de la Mission Locale et de l'Esat Les Chenevières.
- > La mise à jour du site internet.

Charte de l'élu local

L'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des adjoints, le Maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1. De plus, le Maire doit remettre aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre du Code Général des Collectivités Territoriales consacré aux « conditions d'exercice des mandats locaux ». Ces documents ont été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

- **Communauté de Communes de Freyming-Merlebach** : titulaire : RAUSCH R. - suppléant : SCHOULLER D.
- **Commission communautaire « fibre optique »** : GUIDA H.
- **Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle** : SCHOULLER D. - JOCHUM F.
- **Syndicat Mixte des Eaux du Winborn** : RAUSCH R. - LEVICKI R.
- **Syndicat d'Electricité de l'Est Mosellan** : titulaires : SCHOULLER D. - LEVICKI R. - suppléant : GUIDA H.
- **Office de Tourisme Communautaire** : PÉRIC M.
- **Mission Locale** : ICIEK V.
- **ESAT Les Chènevières** : ICIEK V.



Formation des commissions communales

■ Commission des finances

RAUSCH R. - BRUN D. - FLAUSS L. - GUIDA H. - HAMAN J. - ICIEK V. - LINET F. - PÉRIC M. - SCHOULLER D.

■ Commission d'appel d'offres

Président : RAUSCH R.

3 titulaires : LEVICKI R. - LINET F. - SCHOULLER D.

3 suppléants : FLAUSS L. - HAMAN J. - LINET F.

■ Commission des travaux et de l'environnement

HAMAN J. - JOCHUM F. - LEVICKI R. - LINET F. - PÉRIC M. - SCHEIDT BITTMANN D. - SCHOULLER D.

■ Commission des fêtes

FICK M. - FLAUSS L. - HELLERINGER KOPEC M. - ICIEK V. - LINET F. - OSTER M. - PÉRIC M. - SCHOULLER D.

■ Commission de gestion du centre socioculturel et de la salle de sport

FICK M. - ICIEK V. - PÉRIC M. - SCHEIDT BITTMANN D. - SCHOULLER D.

■ Commission communication, internet, bulletin municipal et animations estivales

RAUSCH R. - FICK M. - FLAUSS L. - ICIEK V. - LEVICKI R. - LINET F. - PÉRIC M.

Autorisation au Maire de consulter des organismes bancaires pour la signature d'un emprunt

Par délibération du 28 juin 2019, le conseil municipal a décidé d'effectuer des travaux d'enfouissement des réseaux et de requalification des voiries rue Principale (entrée du village côté Seingbouse/Guenviller jusqu'à l'église) et rue des Fours à Chaux. Le coût total du projet s'élève à près de 1 900 000 € TTC et le montant total des subventions attendu est de 314 412,23 €.

La capacité d'autofinancement de la commune étant insuffisante pour financer cette opération, il y a lieu de recourir à un emprunt de 500 000 € nécessaire à l'équilibre du budget.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à lancer une consultation auprès de différents établissements bancaires pour obtenir une offre pour un prêt de 500 000 €.



Compte-rendu de la réunion du 12 juin 2020

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2020

Le conseil municipal sur proposition du Maire, décide à l'unanimité de reconduire les taux des contributions directes pour 2020.

■ À savoir

- > Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,79 %.
- > Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,29 %.
- > Le produit fiscal attendu pour 2020 des taxes directes locales est de 214 75.
- > Les allocations compensatrices s'élèvent à 118 468 € dont 106 674 € pour la taxe d'habitation.
- > Le produit global (produit des 2 taxes + allocations compensatrices) est de 333 219 €.

Vote du budget primitif - Exercice 2020

Le budget primitif de l'exercice 2020 a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal comme suit :

> SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ **En dépenses** : 399 000 € (dépenses de l'exercice) + 586 291,33 € (virement à la section d'investissement) = 985 291,33 €.

■ **En recettes** : 463 000 € (recettes de l'exercice) + 522 291,33 € (excédent de clôture 2019) = 985 291,33 €.

> SECTION D'INVESTISSEMENT

■ **En dépenses** : 1 204 382,63 € (dépenses de l'exercice) + 505 151,35 € (restes à réaliser 2019) = 1 709 533,98 €.

■ **En recettes** : 1 182 291,33 € (recettes de l'exercice) + 527 242,65 € (excédent de clôture 2019) = 1 709 533,98 €.

> SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

- Charges à caractère général : 150 000 €.
- Charges de personnel : 198 000 €.
- Atténuations de produits : 1 050 €.
- Autres charges de gestion courante : 37 000 €.
- Charges financières : 10 000 €.
- Charges exceptionnelles : 1 950 €.
- Virement à section d'investissement : 586 291,33 €.
- Opérations de transferts entre sections : 1 000 €.

Total dépenses = 985 291,33 €.

Recettes

- Produits des services et du domaine : 10 000 €.
- Impôts et taxes : 388 000 €.
- Dotations et participations : 55 000 €.
- Autres produits de gestion courante : 3 000 €.
- Produits exceptionnels : 7 000 €.
- Résultat reporté de 2019 : 522 291,33 €.

Total recettes = 985 291,33 €.

> SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

- Acquisitions de terrains : 10 000 €.
- Travaux de voirie : 12 000 €.
- Réseau d'électrification : 25 000 €.
- Matériel et outillage d'incendie : 4 000 €.
- Matériel et outillage de voirie : 2 000 €.
- Autre matériel et outillage d'incendie : 4 000 €.
- Autres immobilisations : 4 000 €.
- Travaux effacement des réseaux : 1 117 382,63 €.
- Subvention d'équipement versée : 7 000 €.
- Remboursement emprunt : 20 000 €.
- Restes à réaliser 2019 : 505 151,35 €.

Total dépenses = 1 709 533,98 €.

Recettes

- Subventions pour effacement des réseaux : 74 000 €.
- Emprunt pour effacement des réseaux : 500 000 €.
- Fonds de compensation de TVA : 18 000 €.
- Taxe d'aménagement : 3 000 €.
- Virement de la section de fonctionnement : 586 291,33 €.
- Opérations d'ordre transfert entre sections : 1 000 €.
- Résultat reporté de 2019 : 527 242,65 €.

Total dépenses = 1 709 533,98 €.



Fixation des indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Il appartient au conseil municipal, de fixer dans les conditions prévues aux articles L.2123-20-1, L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités des adjoints pour la durée du mandat et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif.

Exception faite du Maire qui perçoit de droit l'indemnité maximale. Néanmoins, le conseil municipal peut à la demande du Maire et par délibération fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Maire et d'adjoint sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle de la fonction publique territoriale et au nombre des habitants de la commune.

L'indice brut terminal 1027 correspondant à un traitement mensuel de 3 889,40 € au 1^{er} janvier 2020.

Pour une population de 500 à 999 habitants :

- Le taux maximal pour le Maire est de 40,3% de l'indice brut mensuel 1027 de la fonction publique, soit 1 567,43 € brut par mois.
- Le taux maximal pour les adjoints est de 10,7 % de l'indice brut mensuel 1027 de la fonction publique, soit 416,16 € brut par mois.

Les indemnités sont fixées pour :

- Le Maire à 66 % du taux maximal de 40,3 % de l'indice brut mensuel de la fonction publique.
- Les adjoints à 100 % du taux maximal de 10,7 % de l'indice brut mensuel de la fonction publique.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, les taux des indemnités du Maire et des 3 adjoints.

Cette décision entrera en vigueur à compter du 1^{er} juin 2020.

Délégation au Maire en matière de marchés publics à procédure adaptée

Le conseil municipal a une compétence générale et règle par ses délibérations les affaires de la commune. En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut déléguer au Maire, la compétence relative aux marchés publics à procédure adaptée (alinéa 4 de l'article cité ci-dessus) pour la durée du mandat.

Ainsi le Maire est autorisé à prendre :

- Toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, d'un montant inférieur à 10 000 € HT.
- Toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du marché du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Le conseil municipal reste compétent au-delà de ces limites.
- Le Maire doit rendre compte des décisions prises par délégation à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal qui peut toujours mettre fin à cette délégation.
- Le conseil municipal à l'unanimité, approuve cette délégation de compétence au Maire.

Délégation au Maire en matière d'autorisation d'encaissement des indemnités de sinistres

Les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences, comme la possibilité d'accepter les indemnités des sinistres (alinéa 6 de l'article cité ci-dessus).

Pour faciliter la gestion communale et permettre l'encaissement immédiat des chèques transmis par notre compagnie d'assurance en dédommagement des dégâts occasionnés suite aux déclarations de sinistres, il convient de déléguer cette compétence au Maire.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à l'encaissement des indemnités de sinistres pour la durée du mandat.

Délégation au Maire en matière de droit de préemption urbain

Aux termes de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a une compétence générale et règle par ses délibérations les affaires de la commune. Toutefois, pour des raisons d'ordre pratique, il peut déléguer tout ou partie de ses attributions au Maire.

Ainsi, pour éviter l'intervention ponctuelle de l'assemblée municipale à l'occasion de chaque aliénation d'un bien inclus dans les zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme (PLU), il est proposé :

- De déléguer au Maire, l'exercice au nom de la commune, du droit de préemption urbain (DPU), conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- De stipuler que cette délégation s'exercera dans les conditions fixées par les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de ce fait, seul le Maire a le pouvoir de préempter et de signer personnellement les décisions, sans pouvoir reporter les effets de la délégation sur un adjoint. En cas d'empêchement du Maire, le conseil municipal retrouve les compétences qu'il a déléguées.
- Le conseil municipal à l'unanimité, décide de déléguer au Maire l'exercice du droit de préemption urbain, pour la durée du mandat.



Participation financière à la réfection des enrobés de l'impasse de la Source

Des malfaçons ont été constatées au milieu de la voirie de l'impasse de la Source réalisée par la société Colas de Sarreguemines lors de la création du lotissement. Au terme de 3 années de négociations, celle-ci a accepté de traiter ces fissures.

Elle va procéder à un rabotage du revêtement puis à une réfection des enrobés sur une surface de 1 055 m² dont 650 m² pris en charge par Colas et 405 m² aux frais de la commune pour un montant de 11 163,42 € TTC.

Le conseil municipal par 14 voix pour et 1 voix contre (Brun D.), accepte que la commune participe à hauteur de 11 163,42 € TTC à ces travaux.

Commission communale des impôts directs

Conformément à l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du Maire et de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. La commission donne son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. La liste des personnes proposées en double par le conseil municipal est ensuite transmise à la Direction Générale des Finances Publiques.

Le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la CCID.

Compte-rendu de la réunion du 16 octobre 2020

Bilan de la gestion du centre socioculturel - année 2019

Mme PÉRIC présente le bilan de la gestion du centre socioculturel qui s'établit comme suit :

	2018	2019
Coût électricité	1 204 €	1 185 €
Coût gaz	65 €	77 €
Coût eau	365 €	158 €
Coût fuel	3 440 €	1 620 €
Coût téléphone	180 €	216 €
Frais de nettoyage	1 394 €	1 298 €
Produits d'entretien	566 €	182 €
Services extérieurs	504 €	490 €
Poubelles	1 176 €	1 206 €
Dépenses totales	8 894 €	6 432 €
Recettes poubelles	575 €	700 €
Recettes locations	1 778 €	2 920 €
Recettes totales	2 353 €	3 620 €
Résultat	- 6 541 €	- 2 812 €

Bilan de fonctionnement de la salle de sport – année 2019

Le Maire présente le bilan de fonctionnement de la salle de sport qui s'établit comme suit :

	2018	2019
Volume gaz consommé	3 845 m ³	3 761 m ³
Coût gaz	3 235 €	3 313 €
Coût électricité	1 114 €	1 418 €
Coût eau	197 €	245 €
Coût téléphone	216 €	216 €
Frais de nettoyage	1 310 €	1 382 €
Produits d'entretien	465 €	198 €
Entretien chaudière	140 €	140 €
Contrôles et sécurité	321 €	274 €
Poubelles	470 €	482 €
Dépenses totales	7 466 €	7 668 €
Recettes	0 €	0 €
Dépenses réelles	7 466 €	7 668 €

Bilan de la gestion du périscolaire et de la cantine et remboursement des frais à la commune de Béning-lès-Saint-Avoid

Le bilan de la gestion commune du périscolaire et de la cantine de Béning-lès-Saint-Avoid et de Betting, pour la période du 3 septembre 2019 au 3 juillet 2020 est le suivant :

	Béning		Betting	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Tickets de cantine	-	12 904,50 €	-	-
Fourniture des repas	11 218,77 €	-	-	-
Périscolaire	-	2 341,40 €	-	-
Goûters périscolaire + divers	-	-	703,89 €	-
Frais de personnel	20 021,40 €	-	6 518,76 €	-
Indemnité du régisseur	220,00 €	-	-	-
Matériel pour la cantine	714,04 €	-	-	-
Forfait copies	50,00 €	-	-	-
Total	32 224,21 €	15 245,90 €	7 222,65 €	0 €

- Le total des dépenses pour Béning-lès-Saint-Avoid après déduction des recettes est de 16 978,31 €.
- Le total des dépenses pour Betting après déduction des recettes est de 7 222,65 €.
- La somme due à la commune de Béning-lès-Saint-Avoid est de 4 877,83 € = (16 978,31 € - 7 222,65 €) / 2.
- Le conseil municipal à l'unanimité, approuve ce bilan et accepte de rembourser 4 877,83 € à la commune de Béning-lès-Saint-Avoid, au titre de la gestion commune du périscolaire et de la cantine pour l'année scolaire 2019/2020.

Souscription d'un emprunt auprès de la Banque des Territoires

Afin d'assurer le financement des travaux d'enfouissement des réseaux et de requalification des voiries rue Principale et rue des Fours à Chaux, la réalisation d'un emprunt est nécessaire.

Une consultation a été lancée auprès de 2 établissements : la Banque des Territoires et le Crédit Agricole.

Après étude des offres, le Maire propose au conseil municipal de souscrire un prêt auprès de la Banque des Territoires. Le montant du prêt est de 500 000 €, pour une durée de 20 ans avec un taux d'intérêt annuel fixe de 0,55 %.

Une délibération complémentaire sera prise dès que la Banque des Territoires nous aura communiqué les détails de l'emprunt (mode d'amortissement, échéance de remboursements...).

Contrat d'assurance garantissant les risques statutaires du personnel communal

■ Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26.

■ Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 - alinéa 2, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

■ Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 27 novembre 2019, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion.

■ Vu l'échéance au 31 décembre 2020 du contrat « risques statutaires » souscrit par le Centre de Gestion pour le compte des collectivités, destiné à couvrir les obligations des employeurs publics vis-à-vis de leurs agents.

■ Vu la proposition retenue par le Centre de Gestion

au terme de la procédure de consultation, le conseil municipal à l'unanimité :

> Accepte d'adhérer au contrat d'assurance aux conditions suivantes :

Assureur : Axa France Vie.

Courtier : Gras Savoye Berger Simon.

Durée du contrat : 4 ans du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents affiliés à la CNRACL : tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 5,93 %.

Agents affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels : tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,61 %.

Au taux de l'assureur s'ajoute une contribution financière de 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assuré par la collectivité.

> Autorise le Maire à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférant.

> Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au Centre de Gestion et les actes s'y rapportant.

> Charge le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.



Opposition au transfert de la compétence "plan local d'urbanisme" à la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach

■ Vu la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) en date du 24 mars 2014 et notamment son article 136.

■ Vu le courrier de M. le Président de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach en date du 4 septembre 2020.

■ Le Maire informe les membres du Conseil municipal que les établissements publics intercommunaux (EPCI) qui ne sont pas devenus compétents en matière de « plan local d'urbanisme » dans un délai de 3 ans après la publication de la loi ALUR, soit en mars 2017, le deviennent de plein droit le 1^{er} jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté de Communes, consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 1^{er} janvier 2021, sauf si dans les trois mois qui précèdent cette échéance, 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

■ Le Maire expose qu'il apparaît prématuré de transférer à un échelon intercommunal la compétence « plan local d'urbanisme ».

■ Le conseil municipal à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme » à la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach.

Renouvellement et actualisation du traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel entre la commune et GRDF

Les relations entre la commune, en sa qualité d'autorité concédante, et GRDF, son concessionnaire, sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel rendu exécutoire le 29 octobre 1993 pour une durée de 30 ans. La commune dispose d'un réseau de distribution publique de gaz naturel et fait partie de la desserte exclusive de GRDF. Ce traité arrivant à échéance prochainement, le Maire a rencontré GRDF le 7 juillet 2020 en vue de le renouveler.



■ Vu l'article 14 1° de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, qui exclut de son champ d'application les contrats de concession de services conclus avec un opérateur économique lorsqu'il bénéficie, en vertu d'une disposition légalement prise, d'un droit exclusif.

■ Vu l'article L.111-53 du code de l'énergie, disposant que GRDF, société gestionnaire des réseaux publics de distribution de gaz naturel issue de la séparation entre les activités de gestion du réseau public de distribution et les activités de production ou de fourniture exercées par l'entreprise Engie en application de l'article L.111-57 du même code, assure la gestion des réseaux publics de distribution de gaz dans sa zone de desserte exclusive.

■ Le renouvellement du traité de concession se fera au profit de GRDF sans publicité préalable, ni mise en concurrence.

■ Le conseil municipal à l'unanimité :

> Approuve le projet de traité de concession pour le service public de distribution de gaz naturel avec GRDF joint en annexe.

> Autorise le Maire à signer la convention de concession pour la distribution publique de gaz naturel avec GRDF et toutes les pièces y afférant.



Compte-rendu de la réunion du 13 Novembre 2020

Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations - Banque des Territoires

Par délibération du 16 octobre 2020, le conseil municipal a approuvé la souscription d'un emprunt de 500 000 € auprès de la Banque des Territoires sur une durée de 20 ans avec un taux fixe annuel de 0,55 %.

Les caractéristiques financières du contrat de prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux de voirie sont les suivantes :

- Ligne du prêt : prêt secteur public local.
- Montant du prêt : 500 000 €.
- Durée de la phase de préfinancement : 3 mois.
- Durée de la phase d'amortissement : 20 ans.
- Périodicité des échéances : trimestrielle.
- Taux d'intérêt annuel fixe : 0,55 %.
- Typologie Gissler : 1A (classification des emprunts de risque faible 1A à risque élevé 5E).
- Profil d'amortissement : échéance prioritaire (intérêts différés).

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire :

- À signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- À réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

Renouvellement de la convention de mise en fourrière des véhicules avec le garage Spannagel

Le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention de mise en fourrière des véhicules, avec le Garage Spannagel de Freyming-Merlebach. Cette convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles, le garage sera requis par les autorités (Maire ou Gendarmerie) pour la mise en fourrière d'un véhicule à moteur ou non, situé sur l'emprise territoriale de la commune.

Les tarifs sont de 121,27 € TTC pour l'enlèvement et de 61,00 € TTC pour l'expertise. En cas de défaillance ou d'impossibilité d'identifier le propriétaire du véhicule, ces frais seront pris en charge par la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le renouvellement et autorise le Maire à signer la convention.

Amortissement de la subvention d'équipement versée à la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach

L'amortissement des immobilisations est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement technique ou de toute autre cause.

Les immobilisations comprennent tous les biens et valeurs destinés à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité.

L'amortissement des immobilisations est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus, et facultatif pour les autres communes. Par exception, les subventions d'équipement versées doivent faire l'objet d'un amortissement dans toutes les communes. Comptablement, l'amortissement consiste à inscrire en dépenses de fonctionnement la dotation annuelle au compte 6811 « Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles », la même somme apparaît en recettes d'investissement au compte 28041512 « Amortissement des subventions d'équipement versées ».

C'est une opération d'ordre qui ne donne pas lieu à décaissement.

Par délibération du 28 février 2020, le conseil municipal

avait approuvé le versement d'une subvention de 6 553,29 € à la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach (CCFM) pour la réalisation du carrefour à feux sur la rue Principale - rue de la Croix/ rue de la Libération .

Le conseil municipal à l'unanimité, décide que la subvention d'équipement versée à la CCFM soit amortie selon les modalités suivantes :

- La méthode linéaire, ainsi la dépréciation est constante sur toute la durée d'amortissement.
- Une durée d'amortissement fixée à 1 an et donc un taux de 100 %.
- L'annuité d'amortissement sera de 6 553,29 € en 2021.

Opération "10 heures pour la Solidarité" au profit des Restos du Cœur

En raison des conditions sanitaires, l'édition 2020 de l'opération « 10 heures pour la Solidarité » en faveur des Restos du Cœur est annulée. Toutefois, lors du conseil communautaire du 21 octobre dernier, les conseillers ont décidé de reconduire la subvention versée en 2019 au niveau communautaire et invitent les communes membres à en faire de même pour ne pas pénaliser les Restos du Cœur.

En 2019, la participation de l'équipe de Betting, avait permis de récolter la somme de 102,50 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, accorde une subvention de 102,50 € aux Restos du Cœur de Moselle Est.

Participation des entreprises au financement du bulletin municipal 2020

Les entreprises versent une contribution financière pour la publication du bulletin municipal qui paraît deux fois par an, en contrepartie de l'insertion d'une publicité.

Les tarifs annuels fixés en 2019 étaient de 55 € pour 1/4 page, 100 € pour 1/3 page, 140 € pour 1/2 page, 245 € pour 1 page et 460 € pour une couverture.

Les entreprises qui participent au financement du bulletin municipal sont : Hypermarché Leclerc (couverture) - CMPM (1/3 de page) - Tilly (1/4 de page) et SB Conception (1/4 de page).

En raison de la situation exceptionnelle, le bulletin ne paraîtra qu'une seule fois pour l'année 2020, les tarifs sont donc fixés à 27 € pour 1/4 page, 50 € pour 1/3 page, 70 € pour 1/2 page, 122 € pour 1 page et 230 € pour une couverture.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la participation financière de ces entreprises.





Opération Brioches de l'Amitié

L'opération "Brioches de l'Amitié" qui s'est déroulée du 15 au 18 octobre 2020, a permis de récolter la somme de 1 461,84 € qui a été reversée à l'APEI Moselle - Association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés, qui servira à l'aménagement de nouveaux locaux pour les ESAT de Saint-Avold et Altviller.

Situation de la trésorerie

La situation de la trésorerie présentait :

- Au 1^{er} janvier 2020, un solde créditeur de 1 048 483,49 €.
- Au 1^{er} mars 2020, un solde créditeur de 1 020 522,63 €.
- Au 1^{er} mai 2020, un solde créditeur de 867 745,30 €.
- Au 1^{er} juillet 2020, un solde créditeur de 834 301,99 €.
- Au 1^{er} septembre 2020, un solde créditeur de 635 863,47 €.
- Au 1^{er} novembre 2020, un solde créditeur de 314 609,96 €.



Situation des demandeurs d'emploi inscrits à **pôle emploi**

Au 15 janvier 2020

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 56 : 39 hommes + 17 femmes dont 7 résidents du Foyer Horizon.

Le nombre de personnes indemnissables est de 40 (71 %).

Au 15 février 2020

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 57 (39 hommes + 18 femmes) dont 9 résidents du Foyer Horizon.

Le nombre de personnes indemnissables est de 42 (74 %).

Au 15 mai 2020

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 59 (43 hommes + 16 femmes) dont 8 résidents du Foyer Horizon. Le nombre de personnes indemnissables est de 40 (68 %).

Au 15 juillet 2020

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 61 (44 hommes + 17 femmes) dont 9 résidents du Foyer Horizon.

Le nombre de personnes indemnissables est de 44 (72 %).

Au 15 août 2020

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 63 (43 hommes + 20 femmes) dont 10 résidents du Foyer Horizon. Le nombre de personnes indemnissables est de 46 (73 %).

Au 15 septembre 2020

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 61 (43 hommes + 18 femmes) dont 10 résidents du Foyer Horizon. Le nombre de personnes indemnissables est de 41 (67 %).



Subvention pour les voyages scolaires

Le conseil municipal à l'unanimité, fixe une participation de 70 €, versée en une seule fois pour les voyages scolaires de 3 jours et plus. Chaque élève peut, jusqu'à l'âge de 17 ans (date anniversaire), bénéficier de cette subvention, une fois durant sa scolarité.

Demandes de subvention

■ Société d'Histoire du Pays Naborien

La Société d'Histoire du Pays Naborien (SHPN) nous sollicite pour le renouvellement de notre adhésion pour l'année 2020. Le montant de la cotisation annuelle est de 50 € : pour l'adhésion et l'abonnement au Cahier du Pays Naborien. Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de renouveler l'adhésion pour l'année 2020.

■ Associations de la commune

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de verser une subvention de 200 € à chaque association de la commune. Les bénéficiaires sont : l'Alliance Sportive Seingbouse / Betting / Henriville, le Groupe Vocal, les Gymnastes, le Raquette Club, la Société des Ouvriers et Mineurs et le Syndicat Arboricole et Horticole.

■ Chorale Paroissiale

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 200 € à la Chorale Paroissiale, qui sera versée sur le compte bancaire de M. SYMANIAK Stanislas, chef de chœur de la chorale.

■ Ligue contre le cancer

Le Comité de Moselle s'engage notamment dans le soutien aux malades par des actions de prévention, de promotion des dépistages et surtout l'aide aux malades et à leurs proches. Des activités sont ainsi proposées sur le département (activités physiques adaptées, soutien psycho-thérapeutique, des groupes de parole...).

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 50 € au comité de Moselle.

■ Secours Populaire Français

Face à l'aggravation de la précarité des familles et à tous les problèmes nouveaux posés par la crise sanitaire, économique et sociale liés à la covid-19, l'association apporte aide et soutien. Le Secours Populaire Français intervient sous des formes diverses : alimentation, aide aux paiements des prestations EDF-GDF, des loyers, centres de vacances et de loisirs pour les enfants, accès à la santé, à l'éducation, à la culture et au sport.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de verser une aide financière de 50 € à la Fédération de la Moselle du Secours Populaire.

CARRELAGES

Tilly

SPÉCIALISTE BALNÉOTHERAPIE
MEUBLES DE SALLES DE BAINS
CHEMINÉES - POÊLES EN FAÏENCE
PISCINES

*Depuis 1959,
une équipe de professionnels
à votre service !*

CARRELAGES - SANITAIRE

ZAC de Betting 57800 FREYMING - MERLEBACH

Tél. : 03 87 81 42 51



Les Matériaux
Des projets pour la vie !

**Zone Artisanale
57800 BETTING**

Tél. : 03 87 00 45 30

- Des conseils de professionnels
- Des expositions permanentes
- Vos matériaux livrés
- Des gammes étendues
- Devis gratuits et personnalisés



SB
CONCEPTION



**INFORMATIQUE - TELEPHONIE - ALARME
RESEAUX - SITES INTERNET - FORMATION**



48A rue du Pont - 57980 DIEBLING
Tél. 03 87 28 35 46 - Fax 03 87 28 35 47
contact@sb-conception.fr - www.sb-conception.fr

TRAVAUX DE REQUALIFICATION RUE PRINCIPALE

Historique

La Commune de Betting porte, depuis trois années, un projet de requalification de la rue Principale (RD 80) impliquant la mise en esthétique par enfouissement des réseaux aériens et la modification de la géométrie de la voie dans le but d'améliorer la sécurité et les conditions de circulation des habitants et des usagers. La circulation des piétons était et est encore difficile, voire dangereuse à certains endroits dans la traversée du village. Il devenait nécessaire de modifier les conditions de circulation des véhicules pour protéger les Bettingeois.

Selon les données de comptage du Département de la Moselle, la RD n°80 (rue Principale) enregistre un nombre important de véhicules de l'ordre de plus de 8 300 véhicules/jour dont 2 % de Poids Lourds.

Il est à noter que la fréquentation de cet axe routier a augmenté depuis l'ouverture du centre commercial B'EST et l'agrandissement de la zone artisanale de Henriville.

La seule voie de contournement est l'autoroute A4 mais tant qu'elle sera payante, les usagers continueront de transiter par la commune de Betting.



Quelles étaient les problématiques ?

Le programme des travaux consiste en l'aménagement d'environ 450 ml de voirie publique depuis l'entrée d'agglomération côté Seingbouse jusqu'à l'église du village. Les 450 ml de cette voie de distribution représentent environ 1/3 de la traversée totale de la commune.

Les problématiques traitées ont été les suivantes :

- Manque de visibilité à certains endroits;
- Vitesses excessives des véhicules sur pratiquement tout le linéaire;
- Insécurité des piétons, des poussettes et des personnes souffrant de handicap : trottoirs trop étroits; passages piétons insuffisamment sécurisés ou mal implantés, éclairage peu adapté;
- Carrefour rue de la Croix/rue Principale dangereux;
- L'arrêt de bus sur la Place de la Fontaine était inversé par rapport à la norme;
- Nécessité d'augmenter la sécurité des enfants lors des ramassages en bus en évitant à tout prix que les enfants doivent slalomer autour du bus;
- Les arrêts de bus manquaient d'un accès pour personne à mobilité réduite (PMR) d'où la nécessité de relever les arrêts pour les mettre à niveau avec le châssis du bus;
- Certaines portes d'entrée d'habitation donnaient directement sur la route;
- La traversée cyclable communautaire devait être sécurisée.

TRAVAUX DE REQUALIFICATION RUE PRINCIPALE

Quels aménagements ont été proposés ?

Les aménagements projetés par le Bureau d'Études ont fait l'objet de nombreuses réunions de travail en Mairie. Le dossier des aménagements projetés a été validé par les services départementaux de l'Unité Technique Territoriale de Forbach / Saint-Avold.

■ Renforcement de la signalisation de police et aménagement d'un îlot directionnel au droit du carrefour en entrée d'agglomération - carrefour entrée village/route de Seingbouse/route de Guenviller.

■ Création d'un effet « porte » à l'entrée du village en travaillant sur le traitement paysager, la plantation d'arbres tiges, d'arbustes couvre-sol et d'éléments de mobiliers urbains, surtout des potelets.

■ Rétrécissement du gabarit de la chaussée pour créer cet effet « porte d'entrée » et inciter les automobilistes à réduire la vitesse ; la largeur de la chaussée passe de 6 m à 5,5 m dans la descente puis ensuite à 5,75 m jusqu'à l'église.

■ Création d'une zone 30 englobant le carrefour rue Principale/Libération et rue de la Croix avec la mise en place de 4 feux rouges.

■ Création de passages piétons sécurisés répondant aux besoins des personnes à mobilité réduite (PMR) ; mise en place de potelets à divers emplacements.

■ Suppression ponctuelle de trottoirs trop

étroits pour en créer d'autres beaucoup plus larges aux normes PMR.

■ Amélioration de l'éclairage public et augmentation de l'intensité lumineuse au droit des zones de conflits : intersection rue des Fours à Chaux et au droit des passages piétons.

■ Modification de l'axe du tracé central de la rue pour la déplacer un peu et s'éloigner des habitations trop proches de la chaussée (protection des riverains).

■ Mise en place de bordures de chaussée larges et hautes permettant, entre autres, « d'éloigner » les véhicules des piétons et d'inciter à la réduction de vitesse, les automobilistes doivent avoir l'impression de pénétrer dans un goulot.

■ Création d'une zone d'arrêt de bus répondant aux problématiques de sécurité et répondant aux besoins des PMR.

■ Réorganisation des stationnements et des fonctions au droit de la Place de la Fontaine, installation d'un arrêt de bus conforme aux préconisations.



Les intervenants

■ Le maître d'ouvrage :

est la commune de Betting, représentée par son Maire Roland RAUSCH, son 1^{er} adjoint Dominique SCHOULLER mais aussi les agents communaux Adrien CONTRINO et Bernard LAUER qui se sont beaucoup investis dans la coordination des travaux.

■ Le maître d'œuvre

Le bureau d'étude Guelle & Fuchs de Forbach qui travaille pour notre commune depuis de nombreuses années et qui a imaginé les modifications, rédigé les cahiers des charges, assuré le suivi sur le terrain, apporté son savoir-faire pour le mettre à notre service.

■ La société SPIE (anciennement Vigilec)

Basée à Cocheren, cette société a été en charge de la mise en souterrain des réseaux électriques et des télécoms, de la réalimentation des riverains via le nouveau réseau, du démantèlement de l'ancien réseau aérien, de l'enlèvement des poteaux électriques en béton et de la mise en place des candélabres...

■ La société Eurovia

Basée à Forbach-Sarreguemines, cette agence a modifié les trottoirs et les voiries, également les avaloirs pour gérer l'eau pluviale, refait à neuf les bouches à clé des alimentations en eau potable, elle a beaucoup œuvré sur les réseaux d'assainissement et permis à de nombreux riverains d'améliorer la devanture de leur habitation ; cette société a fait appel à de nombreux sous-traitants notamment pour les travaux de maçonnerie et la pose des pavés.

■ La société Enes

La société ENES basée à Hombourg Haut, a participé aux travaux de mise en esthétique des réseaux rue Principale et rue des Fours à Chaux à Betting pour le compte de Fibreso, régie intercommunautaire en charge de l'exploitation du réseau FTTH de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach. Cela s'est traduit par la validation des plans de projets avec le Bureau d'Études Guelle & Fuchs de Forbach, le suivi hebdomadaire des travaux de construction du génie civil nécessaire à la mise en souterrain et la maîtrise d'ouvrage de la partie câblage pour le compte de la CCFM ainsi que la réception au final. (pour information : ENES suit ainsi pour le compte de FIBRESO, tous les chantiers d'enfouissement, de rénovation ou d'extension du réseau fibre optique communautaire sur le territoire de la CCFM).

■ La Communauté de Communes de Freyming-Merlebach (CCFM)

La communauté a pris en charge financièrement les modifications sur les réseaux d'assainissement car la compétence en question est désormais du ressort communautaire. L'implantation des feux rouge sur la rue Principale est également une demande de la CCFM dans le cadre de la continuité de la piste cyclable Hombourg-Haut / Béning.



Illustration 1 : une partie de l'équipe en charge des travaux

TRAVAUX DE REQUALIFICATION RUE PRINCIPALE

Le Département de la Moselle : et notamment l'Unité Technique Territoriale du Pays de Forbach / Saint-Avold dont une agence est basée à Saint-Avold et qui a pris en charge le paiement de l'enrobé sur la chaussée de la rue Principale et du carrefour d'entrée du village.

Les riverains : les riverains ont répondu favorablement aux exigences du programme de travaux. Certains se sont intégrés au projet d'embellissement par un nouvel aménagement devant chez eux. À ce stade, il est à préciser que certaines voies et espaces communs, notamment piétonniers, occupent depuis longtemps des emprises cadastrales non régularisées. Les nouveaux aménagements ont permis de délimiter clairement le Domaine Public de la commune.



Quelques informations utiles

L'éclairage public

Les candélabres mis en place bénéficient des dernières technologies en matière d'éclairage public. Les équipements nous ont été fournis par la société ROHL basée à Erstein.

Quatre types de candélabres ont été installés :

Pour information, les nouveaux luminaires installés rue des Fours à Chaux et rue Principale bénéficient de la nouvelle technologie permettant de moduler l'éclairage en fonction des besoins.

NOTA : D'autres informations à venir dans les prochains bulletins municipaux.

Les marquages au sol

Nous réfléchissons encore à l'utilité ou non des marquages de chaussée (ligne blanche continue, discontinue, ligne médiane, lignes latérales...). Ces marquages sont aujourd'hui du ressort de la commune.



Illustration 2 :
luminaire RETRO



Illustration 3 :
luminaire AMBIANCE



Illustration 4 :
projecteur ICAROS unique



Illustration 5 :
projecteur ICAROS multiple

Pour inciter les automobilistes à réduire leur vitesse, l'Unité Technique Territoriale du Pays de Forbach / Saint-Avold préconise de ne pas réaliser ces marquages.

Tous les autres marquages au sol tels que les lignes d'arrêt stop ou les zébrures pour les bus sont réalisés par la société « signature » qui met également en place les panneaux et les mobiliers urbains (potelets...).

Les feux rouges

Le carrefour rue Principale/rue de la Croix/rue de la Libération est dorénavant équipé de feux fonctionnant sur détection de véhicule grâce à des boucles électriques installées dans l'enrobé de la chaussée. Sur la rue Principale, les feux peuvent également passer au rouge sur détection de dépassement de vitesse grâce à une caméra contrôlant en permanence la vitesse des véhicules dans la descente depuis l'entrée du village et en sens inverse en venant de l'église.

La zone 30

Une zone 30 a été instaurée sur la rue Principale de part et d'autre du carrefour désigné au paragraphe précédent.

L'objectif de cette zone 30 est de permettre le passage en toute sécurité de la ligne cyclable transitant rue de la Libération vers rue de la Croix mais pas seulement, elle doit également inciter les automobilistes à plus de modération dans la traversée du village. La sanction sera, bien évidemment, l'arrêt au feu rouge.

La sécurité des travailleurs

Malgré les protections mises en place, malgré les ralentisseurs installés au sol, malgré les feux alternatifs, malgré les appels à la vigilance et à la modération des vitesses, malgré les contrôles de gendarmerie... de nombreux accrochages, heureusement seulement matériels, ont eu lieu. Nous ne déplorons aucun accident hormis le heurt sans gravité d'un riverain par un engin de chantier.

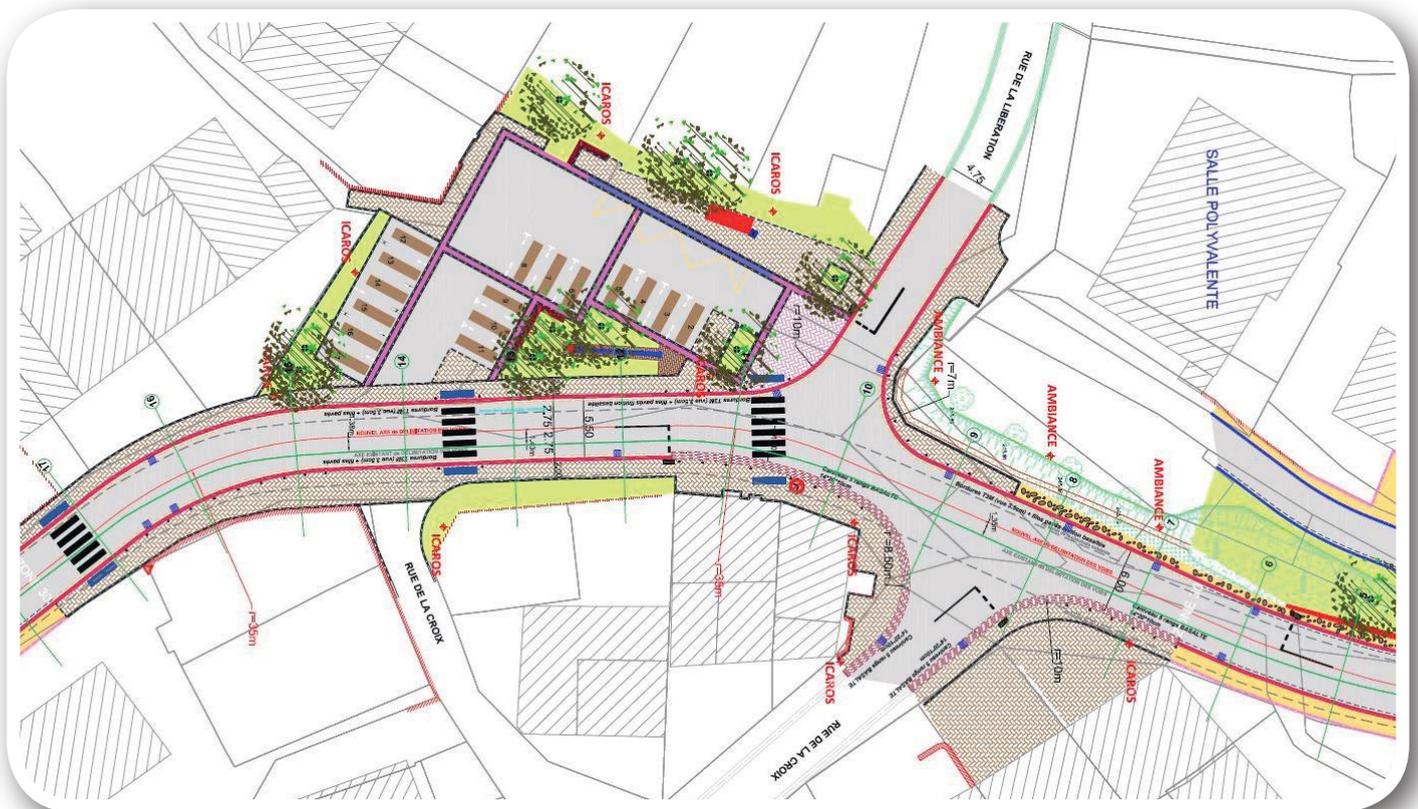


Illustration 6 : le carrefour et la Place de la Fontaine

TRAVAUX DE REQUALIFICATION RUE PRINCIPALE

Les délais

Malgré la crise sanitaire, l'arrêt du chantier pendant la 1^{ère} période de confinement et la reprise plutôt chaotique, les travaux tiennent les délais prévus initialement. La rue Principale est terminée depuis fin novembre.

Les travaux annexes dureront plus longtemps :

- La place de la fontaine sera finalisée en janvier 2021.
- La mise en place des potelets se fera également en janvier 2021.
- Les plantations auront lieu en début d'année avant fin mars 2021.

Les coûts

Quelques chiffres qui englobent les travaux de la rue Principale, de la rue des Fours à Chaux et de la Place de la Fontaine + la maîtrise d'œuvre + la mission SPS.

- La totalité des travaux s'élève exactement à 1 886 960,23 € TTC.
- La commune a bénéficié de plusieurs aides et subventions pour un montant global de 332 018,73 €.

Les remerciements du conseil municipal

La municipalité tient à remercier l'ensemble des intervenants pour la bonne tenue du chantier et son déroulement dans des conditions difficiles.

Effectivement, à certains moments, l'avancement du chantier a été freiné et les nuisances ont pu gêner des riverains, notamment pendant l'été avec les fenêtres ouvertes. La municipalité a toujours eu comme souci principal de répondre aux sollicitations des riverains.

Quelques photos des chantiers réalisés rue Principale et rue des Fours à Chaux.





Illustration 7 : de gauche à droite : le chef de chantier et le conducteur des travaux de la société EUROVIA, le 1^{er} adjoint de Betting, les deux représentants de la maîtrise d'œuvre Guelle & Fuchs.



REMONTÉE DE LA NAPPE PHRÉATIQUE

Bassin Houiller de Lorraine : quelle remontée de nappe à Betting ?

Un peu d'histoire

En Lorraine et plus précisément en Moselle-Est, le charbon a été exploité entre 1856 et 2004. Environ 758 millions de tonnes ont été extraites du sous-sol pendant cette période.

Les exploitations de charbon étaient situées en grande majorité entre 200 m et 1 300 m de profondeur. Les terrains renfermant les couches de charbon sont situés sous le grès vosgien et en sont séparés par une couche imperméable : le permien.

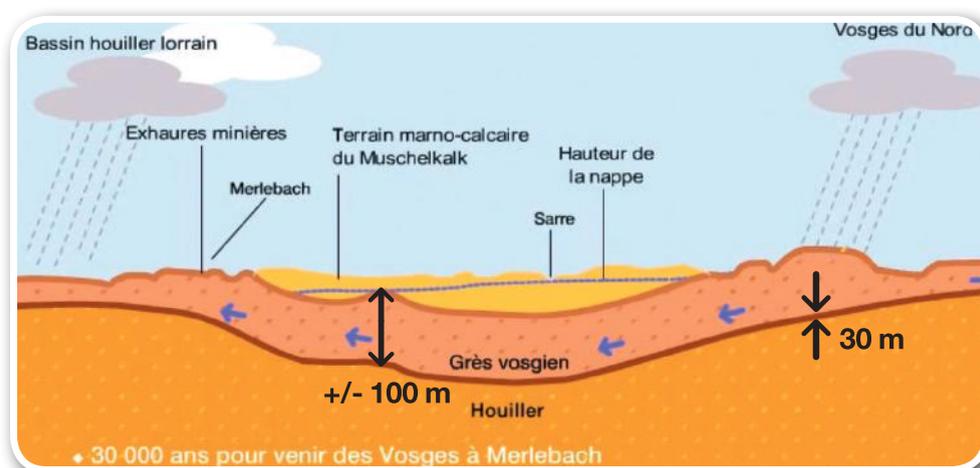


Illustration 1 : Vue schématique de la nappe des Grès du Trias inférieur (GTi) (source : CdF)

Située entre les terrains de surface et la mine, la nappe phréatique recueille les eaux d'infiltration. Dans le bassin houiller lorrain, on la rencontre dans le grès vosgien. Ce grès se comporte comme une gigantesque éponge de 37 000 km² allant du massif vosgien jusqu'à la Sarre, au Luxembourg et à Vittel. Les eaux pluviales qui tombent sur le massif vosgien et celles qui proviennent de la fonte des neiges s'infiltrent dans le grès et circulent dans ce massif vers la vallée de la Sarre où elles ressortent naturellement. Il faut 30 000 ans à l'eau pour parcourir ce chemin. Au passage sous les terrains tertiaires du côté de Sarrebourg, constitués notamment de sels et d'anhydrites, ces eaux se chargent en chlorures. Ce phénomène naturel, existant bien avant l'exploitation des mines de charbon, a permis de produire du sel dans la région.

La gestion des eaux

La nappe des Grès du Trias inférieur (GTi) constitue la principale source d'approvisionnement en eau potable et en eau industrielle de la région.

Ces eaux de la nappe phréatique, pour nous, la nappe des GTi, se sont infiltrées dans la mine via les fractures causées par l'exploitation dans le permien et le grès. Pour produire une tonne de charbon, on devait remonter au jour 6 tonnes d'eau : c'était l'exhaure minière.



Les conséquences des pompages miniers

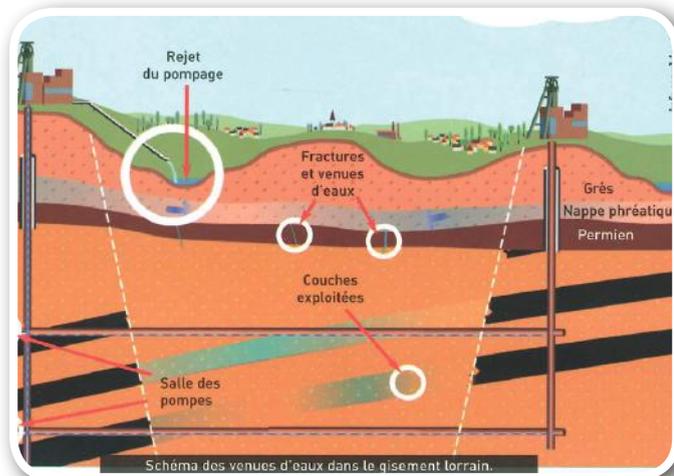


Illustration 2 : Vue schématique des venues d'eaux dans les exploitations de charbon (source : CdF)

Les pompages miniers ont eu pour conséquence d'abaisser fortement le niveau de la nappe dans certains secteurs : ils ont créé des entonnoirs piézométriques. Les plus connus sont ceux de Mariénau et de Merlebach. Cet abaissement de la nappe a eu pour conséquence de permettre d'urbaniser certains secteurs humides à l'origine, mais qui, au fil du temps, sont devenus secs.

Aujourd'hui, afin de protéger les bâtis existants et notamment dans les zones affaissées par l'exploitation charbonnière, l'État, venu aux droits et obligations de Charbonnages de France, a mis en place des pompages :

- Dans les réservoirs miniers afin d'éviter également des panaches minéralisés vers la nappe des GTi pendant la phase de reconstitution de celle-ci : trois pompages miniers sont actuellement en service à Creutzwald (puits 1 ou puits Marie), Freyming-Merlebach (puits Vouters 2) et Forbach (puits Simon 5).
- Dans la nappe des GTi, dans certaines zones bien identifiées, afin de protéger les bâtis existants.

Les pompages dans la nappe des GTi

Ces pompages sont des pompages de rabattement afin de protéger certaines zones bâties, notamment en fond de vallées, de la remontée de la nappe phréatique vers son niveau d'origine.

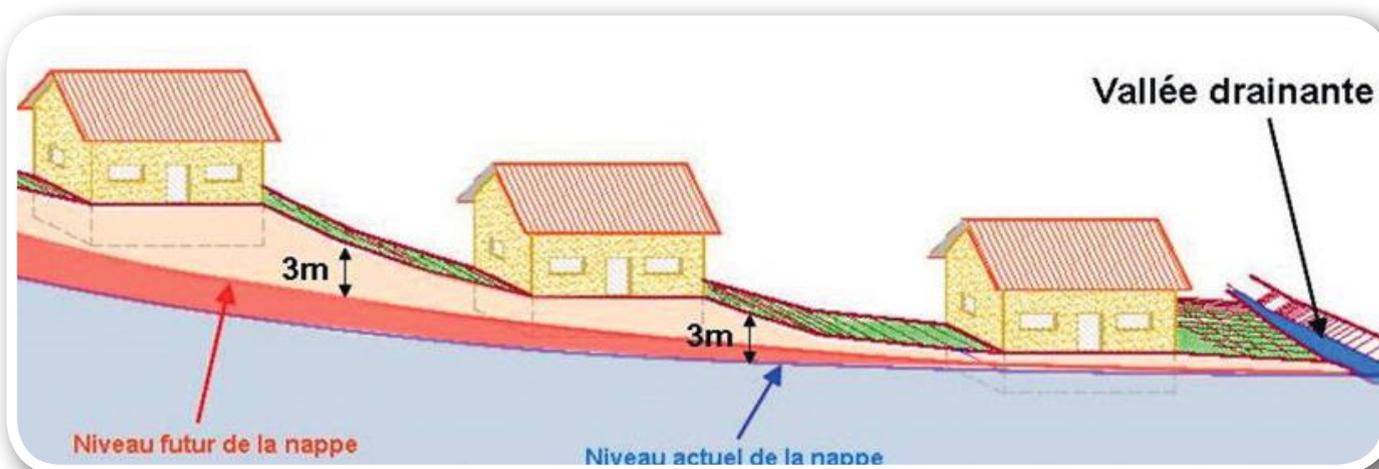


Illustration 3 : la remontée de la nappe (source : CdF)

REMONTÉE DE LA NAPPE PHRÉATIQUE

Les préconisations de Charbonnages de France étaient de maintenir dans les zones impactées, la nappe à plus de 3 m de profondeur surtout afin de protéger les habitations des remontées humides dans les sous-sols.

Quelles conséquences pour la commune de Betting ?

CdF avait prévu de mettre en place 3 forages de rabattement sur la commune de Betting aux emplacements suivants :

- Ancienne route de Betting.
- Route Nationale : impasse station EDF.
- Route Nationale : à proximité de l'accès autoroute A320.

La dernière étude réalisée par les services de l'État a défini une zone impactée beaucoup plus étendue et qui englobe également la zone artisanale, la zone où se trouve le foyer « Horizon » ainsi que toute la zone où était prévue l'implantation du plateau technique unique (PTU). Dans ces zones « orange » la nappe phréatique va affleurer en surface.

D'autres zones sont également impactées mais dans une moindre mesure, c'est notamment le cas de la rue Principale dans la partie qui rejoint la route vers Béning (zones jaunes).

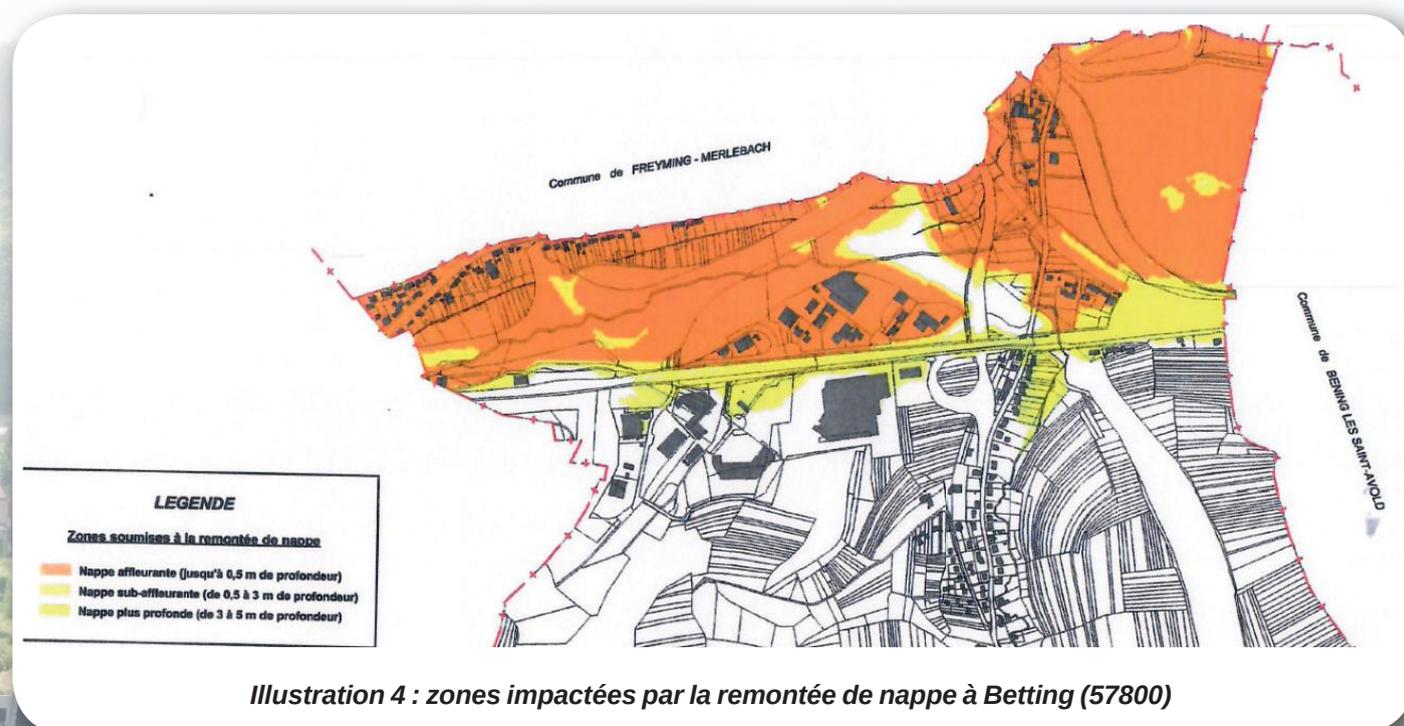


Illustration 4 : zones impactées par la remontée de nappe à Betting (57800)

Action judiciaire engagée par la commune

Comme de nombreuses municipalités de la région concernées par cette problématique, le conseil municipal de Betting a pris la décision de saisir la justice afin de préserver les intérêts des habitants de la commune.

La commune demande à la justice d'ordonner une expertise, de désigner un expert afin de lui confier la mission suivante :

- La commune de Betting expose que son territoire est affecté par le phénomène actuellement observé de remontée de nappes phréatiques, qui affecte le sous-sol et le sol de son territoire.
- Que ce phénomène est une conséquence de l'arrêt des exhaustes minières, donc une conséquence minière.
- Au soutien de sa demande de provision, la commune précise qu'elle subit différents préjudices du fait de ce phénomène, notamment quant à son développement urbanistique, son image, la dévaluation de la valeur de ses terrains, l'augmentation du coût des projets sur son territoire lié aux mesures de sécurité à prévoir et l'exposition des réseaux enfouis à une destruction totale.

La suite des évènements

Un expert a été désigné par le Tribunal Judiciaire de Sarreguemines. Une première réunion a permis d'exposer les doléances. L'expert est en train de réunir les avis des uns et des autres.

Le conseil municipal continuera à informer les habitants des suites de cette action.

R. LEVICKI



Ils sont nés



■ **Pablo, né le 27 avril 2020,**

fils de Priscilla MARTINEZ et de Mickaël TOUMI domiciliés 7 rue de Toul.

■ **Esio, né le 14 mai 2020,**

fils de Julie SCHILLING et de Antoine SCALI domiciliés 121 route Nationale.

■ **Théo, né le 6 juin 2020,**

fils de Alicia MARINO et de Florent CONI domiciliés 74 rue Principale.

■ **Elana, née le 19 juin 2020,**

filles de Marine BOUR et de Pierre CHAMPLON domiciliés 16 B rue Principale.

■ **Havva, née le 28 juin 2020,**

filles Yildiz AKYOL et de Irfan USTA domiciliés 92 route de Betting

■ **Dayna, née le 9 septembre 2020,**

filles de Aïcha MAAMERI et de Nassim BOUNAAMA domiciliés 86 rue Principale.

■ **Lou et Zora, sont nées le 2 décembre 2020,**

filles de Mallory KLER et de Mathieu RIGAUX domiciliés 32 rue de l'Église.



Ils se sont mariés

■ **Julie MULLER et Jérôme KLOPP,** domiciliés 8 rue de la Gare, se sont mariés le 24 octobre 2020.

■ **Aline FUHRMANN et Gilles PLESA,** domiciliés 7 rue de la Gare, se sont mariés le 12 décembre 2020.

Ils nous ont quittés

■ **Mme DONATE Marcelline née ZEITER,** domiciliée 58 rue Principale, est décédée le 25 février 2020, à l'âge de 91 ans.

■ **M. NILLES Werner,** domicilié 12 chemin de Béning, est décédé le 26 février 2020, à l'âge de 80 ans.

■ **M. MURONI Anthony,** domicilié 3 rue du Moulin Zone Artisanale, est décédé le 7 mars 2020, à l'âge de 33 ans.

■ **M. GERARD Arsène,** domicilié 4 rue de la Libération, est décédé le 27 mars 2020, à l'âge de 73 ans.

■ **M. GJEREK Joseph,** domicilié 12 rue de la Croix, est décédé le 29 mars 2020, à l'âge de 84 ans.

■ **Mme CORDARY Juliette née BECKRICH,** domiciliée 36 rue Principale, est décédée le 4 avril 2020, à l'âge de 87 ans.

■ **M. WALTER Gaston,** domicilié 62 rue Principale, est décédé le 11 avril 2020, à l'âge de 61 ans.

■ **Mme GERARD Marie née HAMMAN** domiciliée 94 rue Principale, est décédée le 28 juillet 2020, à l'âge de 96 ans.

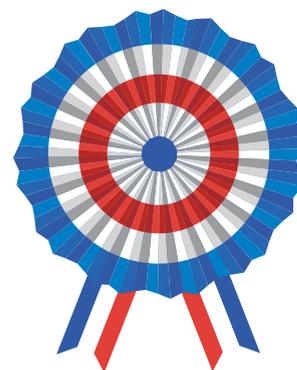
■ **M. SUPEC Fabrice,** domicilié 3 rue de la Croix, est décédé le 21 août 2020, à l'âge de 59 ans.

■ **Mme PONS Gabrielle née RICHARD,** domiciliée anciennement 50 rue Principale, est décédée le 25 novembre 2020, à l'âge de 81 ans.

■ **M. DEMONET Maurice,** domicilié 69 A rue Principale, est décédé le 6 décembre 2020, à l'âge de 83 ans.

Visite de Saint Nicolas

Le Saint Nicolas a rendu visite aux enfants de l'école élémentaire de Betting le jour de la Sainte Barbe, le 4 décembre 2020, en respectant, bien entendu, toutes les préconisations sanitaires. Malgré le contexte particulier de cette année, il se devait d'assurer sa présence afin de récompenser les enfants pour leur excellent comportement tout au long de l'année.



14 Juillet

Un bouquet de fleurs déposé sans cérémonial, discrètement pour honorer la République, notre Histoire de France, nos valeurs. Avec l'espoir d'une prochaine fête Nationale plus solennelle et plus festive.

Rentrée scolaire 2020/2021



C'est en respectant toujours un protocole sanitaire stricte que cette rentrée scolaire s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Les enfants, pour un grand nombre, étaient contents de retrouver leurs copains et copines. Bien sûr il y a eu quelques angoisses pour les tout petits mais aussi pour des mamans

et papas. Bref, le portail s'est refermé à 8h laissant tous ces enfants aux mains expertes de leurs institutrices et d'Adrienne. Au moment de la récréation, M. le Député Christophe Arendt est venu rendre visite au regroupement scolaire de Betting / Béning, constater la tenue de cette journée et apporter son soutien aux institutrices pour cette rentrée particulière.



Les effectifs de cette année :

- **École maternelle** : 15 en grande section et 5 en petite section.
- **École élémentaire** : 13 élèves en CP et 4 en CE1.
- **Le périscolaire** fonctionne bien avec une moyenne de 12 enfants le matin et 14 le soir.
- **La cantine** affiche une moyenne de 28 enfants.



11 Novembre

Chaque 11 Novembre, la Nation rend un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Ce jour est aussi un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage sur les terrains d'opérations extérieures, mais aussi sur notre territoire.



Ce 11 Novembre, Maurice GENEVOIX est entré dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat, en écrivain et en porte-étendard de « Ceux de 14 ». Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisés le souvenir, l'héroïsme et les souffrances.



Le Raquette Club

Nous voulions commencer cet édit, en rendant un hommage à notre Président **Fabrice SUPEC** dont le décès aussi soudain qu'inattendu nous a tous laissés sans voix.

Membre très impliqué depuis plus de 25 ans, Fabrice avait pris la présidence du RCB avec enthousiasme il y a deux ans déjà. Plus qu'un Président investi, un membre dévoué et un joueur assidu, c'est surtout un compagnon de route, un ami qui est parti. Les souvenirs de sa bonne humeur et de ses rires nous accompagneront toujours.

Malgré ce coup dur et une année rendue difficile par les effets de la Covid 19, le Raquette Club de Betting reste mobilisé pour accueillir tous les joueurs dans le strict respect des règles sanitaires et des autorisations en vigueur.

Notre assemblée générale s'est tenue le 30 septembre 2020 et le nouveau comité est le suivant :

- **Président** : Thierry MAYER.
- **Vice-présidente** : Marie CHAMPLON.
- **Secrétaire** : Thomas WILLMES.
- **Vice-secrétaire** : Francis CAYEN.
- **Trésorier** : Jean-Jacques PFORDT.
- **Vice-trésorier** : Dominique COLETTI.
- **Réviseurs aux comptes** : Carole COLETTI, Pierre CHAMPLON.
- **Nouvel assesseur** : Laurent BOURG.

Nous espérons tous vous retrouver très rapidement lors de nos prochaines manifestations.

En attendant des jours meilleurs, profitez de l'instant présent, passez de bonnes fêtes et surtout **PROTÉGEZ VOUS.**



Pongistement vôtre.
Le comité du RCB



Les Gymnastes

2020, une année au ralenti et en pointillés chez les Gymnastes.

Commençons début janvier jusqu'au **12 mars** avec nos 4 cours habituels au centre socio-culturel.

Après 11 semaines d'arrêt pour confinement en raison de la pandémie de la COVID 19, **repreons le 4 juin pour un mois au gymnase plus spacieux**, ce qui nous permet de respecter plus facilement les distanciations et gestes barrières.

Une seule séance de gym et une de yoga sont proposées alors par semaine.

Une dizaine de membres assistent aux cours ravis et motivés, malgré les contraintes et restrictions imposées par l'état sanitaire.

> Prenons nos vacances d'été à partir du **2 juillet**.

> À la rentrée le **7 septembre** repreons nos 4 cours hebdomadaires au centre socio-culturel.

Le comité reste inchangé pour 2020/21 et s'évertue à trouver des solutions avec les monitrices pour un fonctionnement en respect des mesures sanitaires en vigueur.

Courant octobre nous nous associons pendant une semaine à l'événement "**d'Octobre Rose**" pour la sensibilisation au dépistage du cancer du sein et le lien sport et santé en arborant une tenue rose.

À partir du **29 octobre** nous sommes de nouveau à l'arrêt pour le second confinement.

Effectifs en baisse : nous étions 53 inscrits en 2019/20 et 35 lors du reconfinement.

Profitions d'une météo clémente pour pratiquer la marche avec ses nombreux bienfaits dans notre belle campagne en espérant qu'une amélioration de l'état sanitaire nous permette de reprendre bientôt nos 4 séances soit :

■ lundi

de 18h à 19h : gym douce.
de 19h à 20h : gym tonique
(les 2 assurées par DIANE).

■ Jeudi

de 19h à 20h : cardio/fitness
(assurée par SORAYA).

■ Jeudi

de 20h à 21h15 : Hatha-Yoga
(animée par SADA).

Le comité et les gymnastes vous souhaitent de joyeuses fêtes et une très bonne année 2021.



Il est toujours possible de nous rejoindre avec 2 séances d'essai gratuites.

Tél : 07 82 07 21 03 ou 06 49 20 21 77

La Société des Ouvriers et Mineurs

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie du virus Covid 19, le comité en date du 5 octobre dernier a décidé de suspendre toutes activités durant cette année 2020.

- Pas d'encaissements des cotisations pour 2020, mais seront dues à nouveau pour 2021.
- Sera maintenue, si possible, la messe en l'honneur de Sainte Barbe, avec la participation du drapeau le dimanche 6 décembre prochain à 10 heures en l'église de Betting.
- Sur proposition du Président, il sera offert à tous les membres, une pochette de 10 masques.
- Résolution ferme : il n'y aura pas de reprise tant que la situation sanitaire ne s'est pas améliorée.

Comme notre assemblée générale n'a pas pu se faire le 26 mars dernier, il est intéressant de rappeler les activités de l'année 2019 :

Repas régional du 7 avril 2019

Après 15 ans de « pot au feu » servi par les membres de la société en costumes lorrains, nous avons changé pour un menu également régional des « Buewenspätzels ». L'ambiance musicale était assurée par les Black Flowers et sa chanteuse Rosi, nous rappelant les années 60.

Animation estivale du 11 juillet 2019

Déjà plus de 20 ans, que notre association participe aux animations estivales, organisées par la commune. Cette année encore, les jeunes des villages de Betting et Béning se sont retrouvés au socio-culturel pour une après-midi de jeu de Bingo. Plusieurs jeunes fanatiques de ce jeu, attendaient avec beaucoup d'impatience la sortie des boules de la sphère. Tous ces jeunes joueurs sont repartis heureux d'avoir passé une après-midi ensemble.



Sortie annuelle en bus le dimanche 8 septembre 2019 dans la vallée de Munster en Alsace

■ Le matin, visite du Musée du Fromage et déjeuner à Gunsbach.

Bienvenue à la Maison du Fromage ; la visite débute par un film sur la vie des marcaires au fil des saisons, avec découverte de magnifiques paysages de la vallée de Munster. Représentation de l'étable, explications sur la méthode de fabrication du munster à l'ancienne, dégustations et expos sur les fromages de caractère du Grand Est. Quoi de mieux qu'un fromage de munster ! Découverte des coulisses des différentes étapes avec une véritable démonstration de fabrication de ce fromage vraiment particulier à base de lait de vaches « les Vosgiennes ». Visiter la Maison du Fromage est aussi un rappel des traditions, des outils de travail et de leur façon de vivre d'antan dans les fermes de la vallée de Munster.

Au restaurant, nous avons dégusté des spécialités locales avec des plats généreux et travaillés qu'avec des aliments de la région, favorisant le circuit court et les goûts authentiques.

■ L'après-midi, Transhumance et Fête de la Tourte.

Sur la place, différents stands présentaient des spécialités de fromages et de la tourte de la région. L'ambiance était toute particulière avec les chants, les danses folkloriques et les cors des Alpes qui résonnaient sur le parvis de l'église et en soirée, le cortège haut en couleurs de la transhumance.

Pour les 60 participants, ce fût une très belle journée enrichie par les traditions alsaciennes.





Fête de la Bière et de la Saucisse

C'est le dimanche **22 septembre 2019**, avec une bonne choucroute et une ambiance folklorique assurée par le Duo Jacky Melody, que les nombreux participants ont pu passer une après-midi bien joyeuse.

Commémoration des victimes de la Mine

Le dimanche **29 septembre 2019** a eu lieu à Ham-Sous-Varsberg, la cérémonie annuelle en l'honneur de toutes les victimes de la Mine. Notre Société des Mineurs avec drapeau était représentée à cette manifestation. Plusieurs associations de la région minière ainsi que de la Belgique étaient présentes.

Festivités de Sainte Barbe

Le dimanche **8 décembre 2019** a eu lieu notre traditionnel banquet, parmi les participants, des personnes méritantes ont été mises à l'honneur :

- **M. KUPPER Michel** pour ses 80 ans.
- **M. LEVICKI Roger**, 60 ans, après 41 années de service dont 24 ans au fond de la mine au siège de la Houve à Creutzwald, a bien mérité sa retraite, il rejoint la grande famille des retraités.
- **M. et Mme SCHMIDT Fernand** pour leurs noces d'or.
- **M. PRATT Raymond**, pour ses fidèles participations en tant que photographe.

Avec tous les applaudissements et félicitations des personnes présentes, un cadeau leur a été offert par la société.

Sortie marché de Noël à Fribourg en Forêt Noire

Le samedi **15 décembre 2019** a eu lieu la sortie au marché de Noël à Fribourg. Pendant la période de l'Avent, cette ville s'illumine chaque soir de mille feux. Grâce aux innombrables guirlandes lumineuses accrochées aux façades des maisons et aux stands du marché de Noël, existant depuis 1973 et qui compte cette année 120 exposants qui proposent aux visiteurs de belles nouveautés et aussi de merveilleuses

sucreries. C'est aussi l'occasion de déguster un verre de vin chaud rouge ou blanc, naturellement de viticulteurs de la région. Le doux parfum sucré des petits gâteaux et les yeux des enfants qui scintillent devant les chalets décorés et bien illuminés, tout cela fait que cette ambiance unique annonce que le jour de Noël est proche.

Ce marché est bien l'endroit idéal pour une flânerie romantique hivernale et qui donne la possibilité d'achats de cadeaux pour toute la famille.

Ce qui est marquant, tous les samedis, le grand marché aux fleurs et aux légumes, sur la place autour de la cathédrale Notre Dame, avec une pointe de 116 m et datant de l'année 1120.

Le Président et son comité remercient toutes les personnes venant de près ou de loin pour leur fidèle participation aux sorties et manifestations organisées par la société et espèrent, vous revoir toutes et tous en bonne santé !

Soyez vigilants et prenez bien soin de vous !
Bonne et heureuse année 2021 ! Glück Auf !

Le Président, Gaston SCHNEIDER



Le groupe vocal

Février : fidèle à la tradition, le repas carnavalesque fut à nouveau un succès mêlant musique, ambiance familiale et repas. C'était notre seule manifestation pour l'année 2020.

- **2 mars** : réunion du comité.
- **4 mars** : arrêt des répétitions.

La covid 19 nous a contraints à arrêter nos répétitions et à annuler toutes nos manifestations prévues pour 2020. La covid se transmettant surtout par les gouttelettes, pour le chant choral le risque d'infection est supposé multiplié.

Quand pourrons-nous envisager de reprendre les répétitions dans de bonnes conditions ? La situation sanitaire dans notre pays n'est toujours pas stabilisée.

L'envie de chanter nous tenaille et se retrouver pour partager le chant choral, nous manque, car il est bénéfique pour la santé physique et morale.

Soyez prudents et prenez soin de vous.

Le Président, le comité ainsi que les membres du Groupe Vocal,
et malgré la pandémie, vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année.



AS Betting : un retour aux sources

Comme vous le savez sans doute, à défaut de terrain pour pouvoir pratiquer notre activité principale, nous avons transféré la section football au **Club de l'ES Macheren**. Le but de ce transfert était de laisser la possibilité à nos joueurs de pouvoir continuer à jouer ensemble dans un même club avec des installations aux normes.

Vos enfants sont bien entendu les bienvenus et vous pouvez contacter notre Président (06 88 98 93 96) si vous êtes intéressés.

En toute logique, nous avons donc une nouvelle fois renommé notre association en **Association Sportive de Betting** lors de notre dernière assemblée générale, ci-dessous la composition du comité :

- **Président** : Alain BARO
- **Vice-Président** : Matthieu ULTSCH
- **Secrétaire** : Jean THÉBAULT
- **Trésorière** : Marie-Reine BLUM
- **Trésorier-adjoint** : Laurent LEMPEREUR
- **Assesseurs** :
 - Pierre CHAMPLON
 - Marine CHAMPLON
 - Julie SUPEC
 - Mikaël SUPEC
 - Benjamin SCHOLTUS
 - Jérémy MULLER
 - Raphaël KRALJ

En raison de la crise sanitaire actuelle, toutes nos activités et manifestations sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Nous savons que les festivités de Noël seront un peu particulières cette année et que nous ne pourrons probablement pas tous retrouver nos proches en cette fin d'année comme nous l'aurions souhaité.

Peut-être que l'effort collectif de cette année nous permettra de nous retrouver de façon plus sereine l'année prochaine.

Prenez soin de vous et de vos proches, n'oubliez pas votre masque ! Il pourrait sauver la vie de quelqu'un et peut-être même de quelqu'un qui vous est très cher. Respectez les gestes barrières autant que faire se peut.



Le comité vous souhaite de magnifiques fêtes de fin d'année !

Joyeux Noël !



APPLICATION "PANNEAUPOCKET"



PanneauPocket : informer et alerter les citoyens en temps réel

L'application PanneauPocket permet d'informer tous les concitoyens de la commune de Betting sur des événements festifs, culturels ou techniques. Il en est de même lorsqu'il s'agit d'informer la population de tout danger potentiel.

Après avoir téléchargé gratuitement l'application PanneauPocket sur son smartphone, chaque habitant peut visualiser à tout instant les dernières informations envoyées par la mairie. En effet, cette application est téléchargeable gratuitement sur son téléphone portable et permet donc de bénéficier des informations diffusées par la commune en temps réel.

Que permet de faire cette application ?

Chaque nouvelle publication de la Mairie est notifiée sur le téléphone personnel des habitants. Les gens peuvent alors consulter deux types de communication disponibles sous forme de panneau : les messages ou les alertes.

Les messages relaient les informations du quotidien : vie pratique, travaux, repas associatifs, démarchage, vente de calendriers par exemple, les modalités scolaires, les opérations de confinement sanitaire... c'est très diversifié. Parfois inattendu également : des trousseaux de clés perdus ont retrouvé leur propriétaire grâce à cette application dans une commune voisine.

Les alertes concernent les événements exceptionnels, avec un caractère d'urgence et/ou de risques, tels que les alertes météo des préfectures, les accidents, les coupures d'électricité...

Cette application bénéficie d'un relais inattendu et bienveillant des gendarmeries. En effet, elle est un moyen efficace et rapide de prévenir les habitants contre les cambriolages ou les faux démarchages.

PanneauPocket

C'est avant tout une solution simple ... !



 <p>POUR LA MAIRIE</p> <p>Pas de logiciel ! Pas d'installation ! Pas de frais de maintenance ! Pas de coûts additionnels ou cachés ! Depuis un ordinateur, un téléphone ou une tablette, vous saisissez les informations et les alertes qui seront vues par vos citoyens. Une simple connexion classique à internet est nécessaire. La mairie n'a pas besoin de connaître le numéro de téléphone ou l'adresse-mail de ses habitants pour communiquer.</p>	 <p>POUR LE CITOYEN</p> <p>Il suffit simplement de télécharger gratuitement l'application mobile PanneauPocket sur son téléphone portable, et hop ! Les informations et les alertes de sa commune sont toujours accessibles. Qu'il soit habitant permanent ou de passage, l'utilisateur de PanneauPocket ne communique pas son numéro de téléphone ou son adresse-mail pour être informé.</p>
---	---

Illustration 1 : les avantages pour la commune et pour le citoyen

APPLICATION "PANNEAUPOCKET"

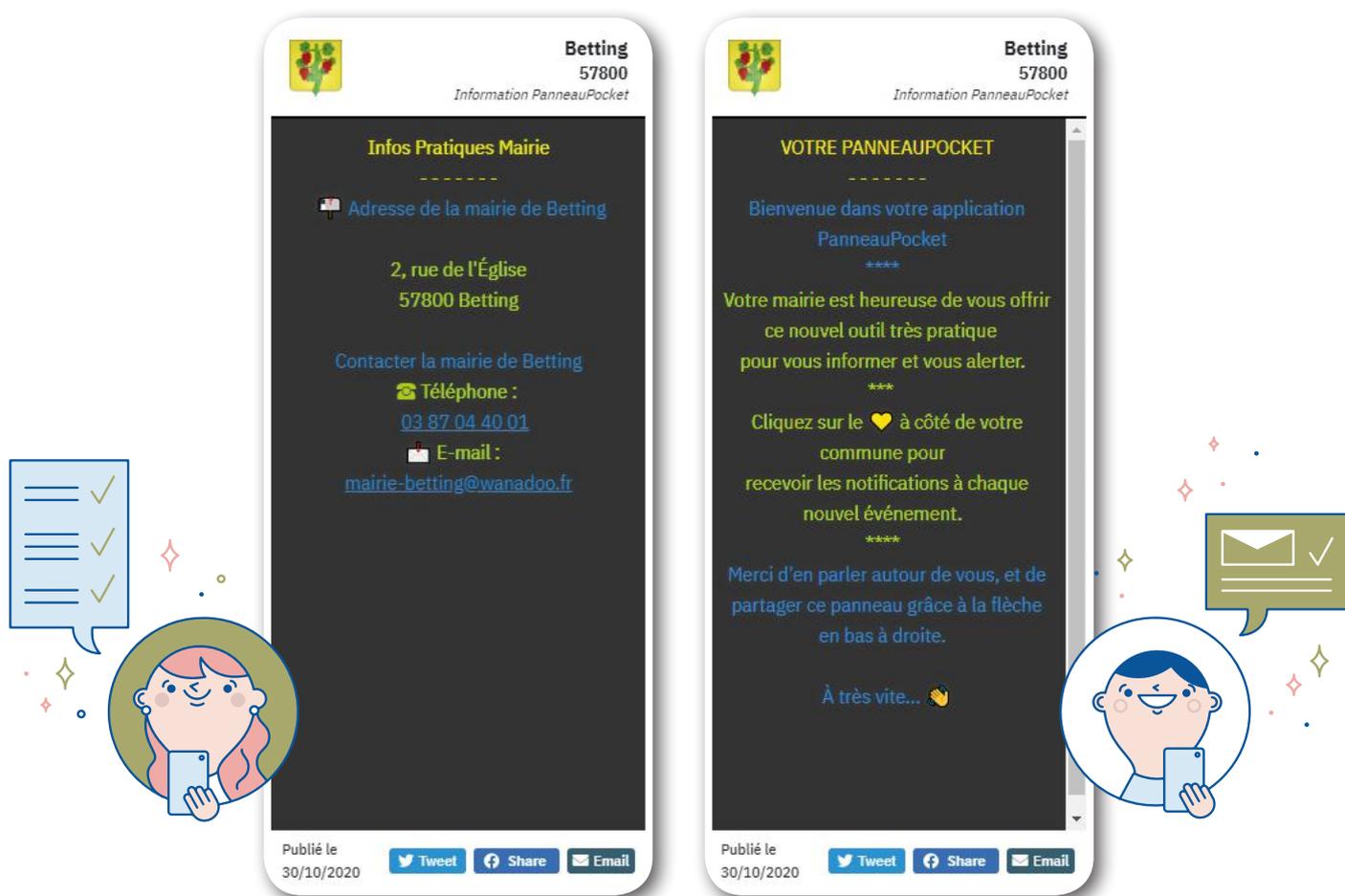


Illustration 2 : les deux premiers PanneauPocket de la commune de Betting

Pour le citoyen, les avantages sont nombreux :

- Rien à payer.
- Le service est **gratuit** et **illimité**.
- Le téléchargement de l'application mobile est gratuit.
- La personne n'a pas besoin de donner ni son numéro de téléphone, ni son adresse mail.
- L'application peut également être téléchargée sur son ordinateur en tapant « app.panneaupocket.com » dans la barre de recherche de votre navigateur internet.
- L'application peut être **installée sur tablette également**.
- La navigation est simple et ludique.

PanneauPocket : comment télécharger l'application sur son smartphone ?

Il faut dans un premier temps rechercher l'application dans Play store, App store ou App gallery. Puis, « Installer » l'application sur son téléphone, et pour finir, mettre la commune de Betting en « Favori » en cliquant sur le petit cœur qui apparaît à côté du nom de la commune.

Vous recevrez ensuite les notifications automatiquement.

BIENVENUE sur le site de la commune de Betting.

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

EN 4 CLICS

- 1** Ouvrez votre application "Play Store", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette
- 2** Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
- 3** Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste
- 4** Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir"
Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

GET IT ON **Google Play**
Download on the **App Store**
EXPLORE IT ON **AppGallery**

Illustration 3 : logigramme d'installation de l'application



**Deux places de cinéma offertes
au premier qui aura identifié ce lieu !**

La réponse est à déposer en mairie
sous enveloppe.

BONNE CHANCE !



Le conseil municipal



Martine PERIC
2^{ème} Adjoint



Roland RAUSCH



Viviane ICIEK
3^{ème} Adjoint



Monique FICK



**Dominique
SCHOULLER**
1^{er} Adjoint



**Marianne
HELLERINGER-
KOPEC**



Fabienne LINET



Denis BRUN



**Déborah
SCHEIDT-BITTMANN**



Léon FLAUSS



Hugues GUIDA



Joseph HAMAN



Fabien JOCHUM



Roger LEVICKI



Marc OSTER

Hypermarché

E.Leclerc

Freyming - Merlebach

4, rue des Genêts
ZAC de Betting

www.e-leclerc.com/freyming



**Ouvert du lundi au samedi
de 8h30 à 20h30**